

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 18 février 2021

Le président, M. Pierre-Alain Bringolf, ouvre la séance à 19h30, à la salle polyvalente de Montoly, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette dernière première du Conseil communal de l'année 2021.

Il déclare que ce millésime semble malheureusement parti sur des bases assez similaires à l'an dernier et nos fonctionnements quotidiens s'en trouvent significativement impactés, que ce soit dans nos modes de vie ou nos relations avec proches et amis. La crise économique serre déjà son étreinte sur la vie professionnelle d'un nombre croissant de personnes. Et bien que les perspectives du sens de nos existences paraissent bien incertaines à ce jour, le président se plaît à se remémorer les paroles de Marguerite Yourcenar : « *J'aime que le temps nous porte, et non qu'il nous entraîne* ». Une pensée qu'il comprend comme un appel à la prise en main de son propre destin.

En date du 9 février 2021, la Préfecture du district de Nyon a autorisé la tenue de la séance de ce soir, après avoir constaté que le plan de protection élaboré pour cette séance respectait les directives en cours de l'Office fédéral de la santé publique (ci-après : OFSP).

Les conditions pour la tenue de la séance de ce soir sont en tout point identiques à celles de décembre dernier. Comme alors, cette séance n'est toujours pas ouverte au public.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la salle, ainsi que l'équipe régisseur-son qui renforce une fois encore le dispositif ce soir.

La séance de ce soir est retransmise par visioconférence pour les Conseiller(ère)s absent(e)s, ce qui représente une première dans l'histoire du Conseil communal de Gland. Il s'agit d'un plan fixe, dirigé vers le Bureau et la Municipalité. Les interventions des Conseiller(ère)s seront entendues via le micro mais il n'y aura pas de mouvement de caméra vers eux(elles) pendant leurs allocutions.

À cette occasion, le président précise que la Loi vaudoise sur les communes ne permet pas aux Conseiller(ère)s qui ne sont pas physiquement présent(e)s de prendre part aux débats, ni de faire usage de leur droit de vote. Dans le cas présent, il s'agit simplement de mettre à disposition un canal de transmission permettant de suivre les débats. Pour celles et ceux qui se poseraient la question, début décembre 2020, le Conseil d'État vaudois a effectivement émis une directive permettant une participation à distance des Conseiller(ère)s. Cependant, elle reste soumise à autorisation préalable et ne peut s'appliquer que dans le cas où il est su à l'avance que le quorum du Conseil ne sera pas atteint, ce qui n'est pas le cas ce soir.

Le président remercie Mme Sandrine Faure, Cheffe du Service de la culture, et ses équipes, dont M. Thomas Leblanc, régisseur-son présent ce soir, d'avoir organisé cette retransmission. En cas de résultat satisfaisant, il sera étudié la possibilité de renouveler, voire de développer, cette expérience lors de futures séances du Conseil.

L'organisation de la séance de ce soir est identique à celle de la séance du 17 décembre 2020. Le port permanent du masque est obligatoire pour toute la durée de la séance. Il est cependant possible d'enlever son masque, mais uniquement pendant la durée d'une prise de parole.

En ce qui concerne les micros, les Conseiller(ère)s sont priés de lever la main pour demander la parole. L'équipe son se déplacera et les Conseiller(ère)s ne sont pas autorisés à toucher le micro. Les rapporteurs des Commissions feront lecture des conclusions de leur rapport en se levant et en restant à leur place.

Enfin, dans le cadre des mesures de traçage de la Covid-19 et si ce n'est pas déjà fait, les membres de la presse sont priés d'inscrire leurs coordonnées sur la feuille prévue à cet effet à l'entrée de la salle.

L'OFSP recommande une aération régulière des locaux en ouvrant les fenêtres et les portes et que les systèmes de ventilation fonctionnent en continu. Selon la durée de cette séance, le président procédera à une pause-aération de quelques minutes en cours de séance, ainsi qu'il l'avait déjà proposé lors de la séance de décembre 2020.

## 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 60 Conseillères et Conseillers.

Il y a 11 excusés (Mmes Thérèse Betchov Heidrich et Stella Motta Larrivé, MM. Pascal Chollet, Moritz de Hadeln, Yann de Siebenthal, Charanjit Dhanjal, Christian Gander, Victor Mendes Boavista, Olivier Moulin, Dario Sicuranza et Patrick Wegmann).

3 arriveront plus tard (Mme Rosanna Vaccaro, MM. Sébastien Bertherin et Rasul Mawjee).

1 absente (Mme Claudine Deprez).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Dans les délais, le Bureau a reçu deux interpellations :
  - Interpellation de M. Patrick Messmer relative aux récentes ventes et conséquences directes, du plan de quartier « La Combaz ».  
  
Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseiller(ère)s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.
  - Interpellation de M. Victor Braune intitulée « Chiffres et mesures pour atténuer l'impact économique et social de la pandémie à Gland ».  
  
Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseiller(ère)s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 décembre 2020.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications des représentants des entités intercommunales.

### **Préavis avec décision**

6. **Préavis municipal n° 88** relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'équipement des parcelles en lien avec le PPA « La Combaz ».
7. **Préavis municipal n° 90** relatif au Plan d'affectation (PA) « La Crétaux » et son règlement.
8. **Préavis municipal n° 91** relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement et l'acquisition de matériels et logiciels informatiques.

### **Préavis – Première lecture**

9. **Préavis municipal n° 87** relatif à la demande de crédit d'investissement pour la prospection de la nappe de la Cézille (SIDEMO).

10. **Préavis municipal n° 92** relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement des activités sportives au centre sportif d'En Bord.
11. **Préavis municipal n° 93** relatif à la demande d'un crédit d'étude pour la refonte et la modernisation des transports urbains de Gland (TUG).
12. **Préavis municipal n° 94** relatif à l'indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026.

#### **Autres objets**

13. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Pierre-Alain Bringolf intitulé « Déchets plastiques : une fatalité ? Œuvrons pour que Gland devienne une commune éco-exemplaire ! ».
14. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Christelle Giraud et consorts du GdG intitulée « STEP du Lavasson dans les turbulences, quel rôle pour Gland ? ».
15. Interpellation de M. Patrick Messmer relative aux récentes ventes et conséquences directes, du plan de quartier « La Combaz ».
16. Interpellation de M. Victor Braune intitulée « Chiffres et mesures pour atténuer l'impact économique et social de la pandémie à Gland ».
17. Proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2021-2026 et nomination d'une Commission.
18. Rapport de la Commission de gestion sur le dicastère Infrastructures et Environnement.

#### **Divers**

19. Divers et propositions individuelles.
- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
  - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### ***Décision***

*L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.*

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 décembre 2020**

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### ***Décision***

*À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 décembre 2020.*

*Avec l'arrivée de Mme Rosanna Vaccaro, le nombre de Conseiller(ère)s présent(e)s passe à 61.*

## **3. Communications du Bureau**

- Les communications du Bureau, lesquelles ont été transmises aux Conseiller(ère)s par voie électronique, seront jointes au présent procès-verbal.
- Le Bureau a appris avec tristesse les récents décès des grands-mamans de Mmes Léonie Wahlen et Rosanna Vaccaro. Il est toujours douloureux de perdre un être cher et le Conseil communal forme ses vœux de courage à Mmes Léonie Wahlen et Rosanna Vaccaro ainsi qu'à leur famille respective, afin qu'elles puissent surmonter sereinement cette douloureuse épreuve.

Le président déclare ce qui suit :

*« Mme Mireille Wahlen était une figure marquante de notre Commune. C'est le 10 janvier dernier qu'elle nous a quitté à l'âge de 86 ans. Elle était la grand-mère de notre collègue Léonie et de Marion Wahlen, ancienne Conseillère communale à Gland et aujourd'hui députée PLR au Grand Conseil vaudois.*

*Je n'ai pas eu l'honneur de connaître personnellement cette grande dame, mais je sais que nombre d'entre vous la connaissent bien. Très engagée pour la cause des femmes à une époque où les mentalités misogynes représentaient la norme, notamment en politique, elle restera dans l'histoire de la commune de Gland pour avoir été la première femme à y siéger à l'Exécutif de 1977 à 1989. Également présidente des Paysannes vaudoises de la région nyonnaise, son engagement remarqué au sein du Comité suisse de l'Alliance des sociétés féminines aura certainement fait avancer la cause des femmes. Au nom du Conseil communal, je rends cet hommage en témoignage de la reconnaissance de nos autorités envers ses nombreuses actions politiques en faveur de notre Commune.*

*En souvenir aux défuntes et en signe de soutien aux familles, je prie cette Assemblée de se lever pour un moment de recueillement. ».*

#### **4. Communications de la Municipalité**

- Les communications de la Municipalité, lesquelles ont été transmises aux Conseiller(ère)s par voie électronique, seront jointes au présent procès-verbal.

#### **5. Communications des représentants des entités intercommunales**

- Les représentant(e)s des entités intercommunales ont été invité(e)s à transmettre leurs communications éventuelles au Bureau.
- Les Communications des membres du Conseil intercommunal de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC) ont été transmises aux Conseiller(ère)s par voie électronique et seront jointes au présent procès-verbal.
- Le président passe toutefois la parole à qui veut bien la prendre.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## **PRÉAVIS AVEC DÉCISION**

#### **6. Préavis municipal n° 88 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'équipement des parcelles en lien avec le PPA « La Combaz »**

- M. Arnaud Durand, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Jérôme Frachebourg, en remplacement de M. Rasul Mawjee, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), annoncé comme arrivant plus tard, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- Le président constate que les conclusions des deux rapports vont dans le sens du préavis. La discussion est ouverte sur les rapports de la Commission technique et de la COFIN, ainsi que sur le préavis dans son ensemble.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## **Décision**

À l'unanimité, le Conseil communal accepte/refuse le préavis n° 88 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'équipement des parcelles en lien avec le PPA « La Combaz », soit :

- I. d'accorder le crédit de CHF 2'260'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 2'135'500.-.

## **7. Préavis municipal n° 90 relatif au Plan d'affectation (PA) « La Crétaux » et son règlement**

- Le président informe les Conseiller(ère)s que Mme Noémie Villois s'est spontanément récusée pour ce préavis, pour le droit de vote et pour le débat, au vu des fonctions qu'elle occupe au sein de la société Swissquote Bank SA (ci-après : Swissquote). Elle n'a dès lors pas siégé au sein de la Commission du Plan de zones.

Il rappelle l'art. 62bis du Règlement du Conseil communal : *Un membre du conseil ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Il doit se récuser spontanément ou, à défaut, être récusé par un membre du conseil ou par le bureau. Le conseil statue à la majorité des membres restants sur la récusation et sur l'affaire. La récusation est mentionnée au procès-verbal et sur l'extrait de la décision.*

Mme Noémie Villois ne participera dès lors pas aux débats portant sur ce préavis et quitte l'Assemblée. Il faut donc compter une voix en moins.

- Mme Léonie Wahlen, rapporteur de la Commission du Plan de zones, lit les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, et non pas à l'unanimité de ses membres comme mentionné dans le rapport dans la mesure où M. Rupert Schildböck a décidé, après réflexion, de s'abstenir,
  - d'adopter, sous réserve de ratification par le département compétent, le PA « La Crétaux » et son règlement selon le projet soumis à l'enquête publique du 15 septembre au 15 octobre 2020;
  - de lever les oppositions et d'adopter les propositions de réponses de la Municipalité aux observations/interventions et aux oppositions formulées lors de l'enquête publique du PA.
- Le président constate que les conclusions du rapport vont dans le sens du préavis. Il propose dès lors de procéder de la manière suivante :
  - discussion générale sur le rapport de la Commission du Plan de zones et sur le préavis en général;
  - discussion et vote sur le règlement du PA « La Crétaux » dans son entier, titre par titre et chapitre par chapitre;
  - discussion sur le projet de décision finale statuant sur le PA « La Crétaux » et sur les propositions de réponses de la Municipalité aux observations/interventions et aux oppositions formulées lors de l'enquête publique du PA;
  - discussion et vote sur le préavis dans son ensemble.
- Personne ne s'oppose à cette manière de procéder.

### **Discussion générale sur le rapport de la Commission du Plan de zones et sur le préavis en général**

- M. Rupert Schildböck : déclare qu'il a finalement décidé de ne pas soutenir le rapport de la Commission du Plan de zones, dont il est membre, principalement par souci de cohérence avec le postulat qui a été renvoyé à la Municipalité en décembre passé qui demande que, sans trop de délai, une actualisation du Plan directeur communal, voire intercommunal, soit soumis au Conseil pour débats et approbation. C'est donc pour cette raison qu'il ne soutient pas ce préavis.
- Mme Christelle Giraud : se réjouit, en tant qu'ancienne banquière, de voir le développement d'une entreprise de la branche, de surcroît une entreprise locale. D'autant plus que ce PA s'intègre dans une démarche cohérente avec le fait que notre Commune avait souhaité favoriser son extension en lui vendant une parcelle.

En revanche, sachant que ce projet de bâtiment emblématique, d'une hauteur d'environ 60 mètres, va sans aucun doute durablement marquer le visage de notre Commune et donc modifier le profil de notre Ville, elle aurait aimé savoir comment ce projet s'intègre dans le projet de Plan d'affectation communal de la Municipalité. Ceci d'autant plus que le 12 novembre dernier la grande majorité du Conseil a accepté d'entrer en matière sur un moratoire sur les projets de lotissements et les Plans d'affectation tant que le Plan d'affectation communal n'est pas adopté.

Accepter un tel projet maintenant, alors que les Conseiller(ère)s n'ont aucune vision d'ensemble, notamment du secteur autour de la gare, est à son avis prendre un risque.

- M. Thierry Genoud : relève qu'il est évident que de nombreux éléments viennent s'additionner et peuvent porter à confusion ou à interrogations sur le postulat déposé par M. Rupert Schilböck qui, à son avis personnel, n'a rien à voir avec les parcelles se trouvant en zones à bâtir et ayant un potentiel clairement annoncé depuis 1988. Mais le postulat va avoir une réponse, la Municipalité travaille dessus et y répondra avant l'été, avec tous les tenants et aboutissants.

Lors de la séance de Commission, comme les membres de la Commission du Plan de zones peuvent en témoigner, la Municipalité a fait une présentation assez complète, avec toutes les perspectives envisagées sur la Commune. Et comme il l'a dit à plusieurs reprises, le Plan de zones actuel, qui est valable depuis 1988, est fragmenté sur tout le territoire de la Commune par plusieurs Plans d'affectation. Ce qui fait qu'il n'a aura jamais un Plan regroupant toutes les planifications sur la Commune étant donné que les Plans d'affectation actuellement en vigueur ne seront pas annulés ou abrogés par le nouveau Plan d'affectation communal.

Il est vrai que cela peut paraître un peu barbare ou difficile, mais il y a des taches blanches sur le Plan de zones actuel qui font que toutes ces planifications ponctuelles vont être revues au fur et à mesure des possibilités, au fur et à mesure des développements voulus par les propriétaires, par la Municipalité, par le Conseil communal. Il est extrêmement difficile, voire impossible, de donner, aux Conseiller(ère)s, un Plan avec toutes les zones bien définies et avec des réglementations précises pour chaque zone. C'est pour cela qu'il y aura toujours à Gland un puzzle avec toutes les parties qui sont vraiment connectées entre elles. Bien évidemment que le puzzle est terminé, il n'y a pas de no man's land ou de zones qui ne sont pas du tout réglementées. Tout est réglementé, mais par des réglementations particulières des Plans partiels d'affectation, qui vont s'appeler des Plans d'affectation par la suite.

Il y a donc une grande cohérence dans tout cela et il ne faut pas se faire de souci. Comme il l'a déjà dit à plusieurs reprises, chaque bâtiment élevé au-delà de ce qui se fait jusqu'à maintenant, c'est-à-dire 4 niveaux, soit 12 ou 13 mètres, devra passer par une planification particulière et devra passer devant le Conseil communal pour approbation. Il n'y a donc aucun risque de voir des bâtiments élevés pousser dans chaque coin de la Commune puisque le Plan d'affectation communal et son règlement devraient arriver normalement en début 2022 devant le Conseil communal. Et chaque bâtiment qui dépassera ces normes-là, s'il y en a, Gare-Sud a été nommé, passera devant le Conseil communal par un Plan d'affectation particulier.

- M. Maurizio Di Felice : déclare que bien loin de lui l'idée de refuser le progrès et un projet qui apporte sans doute une plus-value à notre Commune. Son sentiment est partagé, et entre la volonté d'apporter une meilleure visibilité à Gland et le souhait de conserver une certaine quiétude, il est certain que ce projet, à l'image d'un phare, situerait avec certitude Gland dans le paysage économique. D'un autre côté, c'est aussi une porte ouverte à d'autres constructions de ce type, avec toutes les conséquences que cela suppose, plus de trafic, etc. Faute d'avoir pu obtenir une décision collégiale de son groupe et en l'état actuel des discussions, il pense s'abstenir de voter et laisse donc à ses collègues la liberté de vote.
- M. Jean-Luc Nicolet : pense qu'il ne faut pas trop s'affoler non plus. Il est clair que de toute façon le potentiel du terrain amènerait autant d'utilisateurs, que ce soit une tour ou une énorme barre, comme on peut le voir sur la page n° 3 du rapport de la Commission du Plan de zones, qui ne serait pas vraiment esthétique. Il y a aussi peut-être d'autres solutions. Maintenant il ne faut pas non plus s'affoler. Le bâtiment haut – il ne va pas appeler cela une tour – qui ne fait guère plus d'une fois et demi les bâtiments de Cité-Ouest, est volontairement amené, par les architectes, au fond du terrain de

manière à ce que les ombres portées soient au minimum gênantes pour habitants d'en face sur l'avenue du Mont-Blanc. Ces derniers auront en face d'eux, comme on peut le voir sur la maquette et sur la présentation qui a été faite, un jardin avec des terrasses, des bâtiments plus bas avec des terrasses végétalisées. Et il croit qu'il ne faut pas non plus s'affoler pour les bâtiments hauts sur la Commune. À part Gare-Sud qui vient d'être cité et où la question se posera de nouveau, il ne voit pas non plus où on pourrait construire des bâtiments hauts, à ce niveau-là en tout cas, sur la Commune de Gland, et de toute façon tous les projets seront soumis au Conseil communal pour approbation.

- Mme Regina Bovet : déclare qu'il y a longtemps que les bâtiments du WWF et du Mont-Blanc Plaza, anciennement usine Philips, à l'avenue du Mont-Blanc, ont été construits. Ce type de constructions lui paraît beaucoup plus lourd et prend surtout une surface importante au sol. Malgré ceci, les habitations autour de ces bâtiments ont tous trouvé des locataires, voire des propriétaires, à la rue du Midi. En effet, la tour de Swissquote a une certaine hauteur, mais est sans doute plus esthétique et fait moins bloc que, par exemple, le Data Center. Pour des raisons territoriales, cela prendrait moins de surface et donnerait place à la verdure, arbustes et oiseaux qui voleront autour. Sur le toit, il faudrait imposer une végétation, bien pour les abeilles et les autres insectes. Cela pourrait faire l'objet de discussions par la Municipalité. Il ne faut pas oublier que Swissquote est un important contribuable et employeur pour Gland. Elle ne voudrait pas être responsable si Swissquote devait choisir une autre commune comme siège social, sachant qu'il existe une succursale à Zurich. Tous ces éléments font partie du jeu. Soyons innovants et à la hauteur de ce préavis. Osons aller ensemble vers le futur.
- Mme Léonie Wahlen : se permet juste de répondre à Mme Regina Bovet. Des toitures végétalisées sont prévues sur les bâtiments, mais pas sur la tour, puisque celle-ci sera en verre et c'est donc un peu plus compliqué. Mais les autres bâtiments auront tous une partie qui sera végétalisée, et des panneaux solaires seront installés sur la partie qui ne sera pas végétalisée, afin de leur permettre d'être autonomes avec le temps.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### **Discussion et vote sur le règlement du PA « La Crétaux » dans son entier, titre par titre et chapitre par chapitre**

- Ouverture de la discussion sur le titre 1 « Dispositions préliminaires », articles 1 à 4.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

##### **Décision**

*Le titre 1 « Dispositions préliminaires », articles 1 à 4, est accepté à une très large majorité, 1 avis contraire, 3 abstentions signifiées.*

- Ouverture de la discussion sur le titre 2 « Zone d'activités économiques 15 LAT », article 5.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

##### **Décision**

*Le titre 2 « Zone d'activités économiques 15 LAT », article 5, est accepté à une large majorité, aucun avis contraire, 11 abstentions signifiées.*

- Ouverture de la discussion sur le titre 2 « Zone d'activités économiques 15 LAT », Chapitre I - Environnement, articles 6 à 11.
- M. Samuel Freuler : a une question au niveau de l'énergie. Il est écrit que la Municipalité encourage à l'adoption de standards énergétiques supérieurs aux exigences légales. Qu'est-ce que cela veut dire au niveau de l'exigence par rapport aux maîtres d'œuvre ?

*Avec l'arrivée de M. Sébastien Bertherin, le nombre de Conseiller(ère)s présent(e)s passe à 62.*

- M. Thierry Genoud : répond que c'est simplement pour donner une direction aux constructeurs d'aller au-delà de ce qui est obligatoire dans le Canton, et de ne pas l'imposer. Des discussions ont eu lieu à ce sujet. On n'en est qu'au Plan d'affectation, après il y a encore l'enquête publique du bâtiment, et c'est à ce moment-là que la Municipalité va intervenir pour que vraiment ce soit un bâtiment exemplaire. C'est aussi la volonté de Swissquote mais, dans le Plan d'affectation, la Municipalité n'a pas voulu aller jusqu'à un label, parce qu'il y en a 5 ou 6 qui pourraient être mentionnés. Mais c'est simplement aller au-delà de ce qui est le minimum nécessaire dans le canton de Vaud. Une discussion avec les constructeurs aura lieu au moment du bâtiment.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**Décision**

*Le titre 2 « Zone d'activités économiques 15 LAT », Chapitre I - Environnement, articles 6 à 11, est accepté à une large majorité, aucun avis contraire, 9 abstentions significatives.*

- Ouverture de la discussion sur le titre 2 « Zone d'activités économiques 15 LAT », Chapitre II - Constructions, articles 12 à 23.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**Décision**

*Le titre 2 « Zone d'activités économiques 15 LAT », Chapitre II - Constructions, articles 12 à 23, est accepté à une large majorité, aucun avis contraire, 13 abstentions significatives.*

- Ouverture de la discussion sur le titre 2 « Zone d'activités économiques 15 LAT », Chapitre III - Espaces libres de constructions, articles 24 et 25.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**Décision**

*Le titre 2 « Zone d'activités économiques 15 LAT », Chapitre III - Espaces libres de constructions, articles 24 et 25, est accepté à une large majorité, aucun avis contraire, 12 abstentions significatives.*

- Ouverture de la discussion sur le titre 2 « Zone d'activités économiques 15 LAT », Chapitre IV - Accès, circulation et stationnement, articles 26 à 28.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**Décision**

*Le titre 2 « Zone d'activités économiques 15 LAT », Chapitre IV - Accès, circulation et stationnement, articles 26 à 28, est accepté à une large majorité, aucun avis contraire, 13 abstentions significatives.*

- Ouverture de la discussion sur le titre 3 « Dispositions finales », articles 29 à 36.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**Décision**

*Le titre 3 « Dispositions finales », articles 29 à 36, est accepté à une large majorité, aucun avis contraire, 14 abstentions significatives.*

- Ouverture de la discussion sur le règlement du PA « La Crétaux » dans son entier.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**Décision**

*À une large majorité, aucun avis contraire, 13 abstentions significatives, le Conseil communal accepte le règlement du PA « La Crétaux » dans son entier.*

## Discussion sur le projet de décision finale statuant sur le PA « La Crétaux » et sur les propositions de réponses de la Municipalité aux observations/interventions et aux oppositions formulées lors de l'enquête publique du PA

- M. Thierry Genoud : désire juste porter 4 points à la connaissance des Conseiller(ère). Suite à la séance de conciliation ou de discussions que la Municipalité a eue avec les opposants, qui est une obligation légale, laquelle a eu lieu au mois de novembre 2020, les derniers cités ont émis certaines demandes supplémentaires, bien évidemment hors de leurs oppositions. Il souhaite juste qu'il soit noté au procès-verbal que les Conseiller(ère)s ont eu connaissance de ces points.

Une demande porte sur les ombres portées du bâtiment sur la maquette 3D qui ont été faites sur certaines périodes de l'année. Et là, la Municipalité a été un peu plus loin en montrant aux opposants les ombres portées tous les mois de l'année afin qu'ils constatent qu'il y aurait quand-même quelques heures sur quelques mois qui toucheraient leurs bâtiments. Cela a été remis aux opposants.

Les opposants ont aussi demandé la pose de gabarits. Alors il est vrai que, comme les Conseiller(ère)s peuvent l'imaginer, qu'il peut être compliqué de montrer des gabarits pour un immeuble de 60 mètres. Des possibilités existent, par exemple sous forme de ballons, comme cela a été fait à Lausanne, mais la Municipalité a pris une autre voie. En effet, le lundi 8 février à 17h00 et le mardi 9 février au matin, les Conseiller(ère)s ont été invité(e)s à une « séance drone », où un pilote de drone montait celui-ci à 60 mètres pour montrer la hauteur du bâtiment. La Municipalité n'est donc pas entrée en matière sur les ballons, ce qui n'a malheureusement pas contenté les opposants, puisque certains d'entre eux sont venus sur place et n'ont pas été convaincus par le drone. Il ne sait pas si certains Conseiller(ère)s ont été à cette séance, mais il s'agissait d'un drone de 30 cm avec une lumière à 60 mètres de haut. Personnellement il y était avec certains Municipaux(ales), et le drone se voyait très bien depuis le chemin de la Crétaux qui passe sur l'avenue du Mont-Blanc, au-delà c'est vrai que c'était un peu difficile.

Les opposants ont aussi demandé des mesures de bruit sur les installations techniques actuelles, dans la mesure où ils se plaignent de nombreux bruits, comme ceux des ventilateurs et des aérateurs. Ces mesures ont été faites il y a une semaine environ. Les résultats ne sont pas encore connus mais la Municipalité leur communiquera bien évidemment les données de ces mesures de bruit dès réception.

La quatrième demande des opposants est que le calendrier des échéances figure sur le site Internet de la Commune. Alors là la Municipalité n'est pas entrée en matière tout simplement parce qu'il y a les séances du Conseil communal, il y a l'enquête publique du bâtiment, et il y a toutes les procédures habituelles qui seront portées à leur connaissance. En plus, connaissant les 11 opposants, la Municipalité les avisera à chaque étape, puisqu'il s'agit là d'une question de communication et d'informations.

Voilà les 4 points qu'il voulait ajouter au procès-verbal pour que les Conseiller(ère)s soient au courant. Il est prêt à répondre à leurs questions éventuelles sur les décisions municipales et sur les 4 points précités.

- Mme Véronique Villaine : trouve personnellement l'idée de faire des gabarits pas si bête que cela, non seulement pour les opposants, mais également pour l'ensemble de la population qui se rendrait probablement mieux compte de ce que cela représente. Elle trouve que mettre des ballons, pourquoi pas, c'est une bonne idée.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*À une large majorité, aucun avis contraire, 14 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le projet de décision finale statuant sur le PA « La Crétaux » et sur les propositions de réponses de la Municipalité aux observations/interventions et aux oppositions formulées lors de l'enquête publique du PA.*

## Discussion et vote sur le préavis dans son ensemble

- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **Décision**

À une large majorité, 9 avis contraires, 6 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 90 relatif au Plan d'affectation (PA) « La Crétaux » et son règlement, soit :

- d'adopter, sous réserve de la ratification par le Département compétent, le plan d'affectation « La Crétaux » et son règlement selon le projet soumis à l'enquête publique du 15 septembre au 15 octobre 2020;
- de lever les oppositions et d'adopter les propositions de réponses de la Municipalité aux observations/interventions et aux oppositions formulées lors de l'enquête publique du plan d'affectation, lesquelles sont décrites dans le présent préavis.

- Mme Noémie Villois est réintroduite au sein de l'Assemblée et rejoint sa place.

## **8. Préavis municipal n° 91 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement et l'acquisition de matériels et logiciels informatiques**

- M. Vincent Simon, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- Le président constate que les conclusions du rapport vont dans le sens du préavis. La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission technique ainsi que sur le préavis dans son ensemble.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **Décision**

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis n° 91 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement et l'acquisition de matériels et logiciels informatiques, soit :

- I. d'accorder le crédit de CHF 216'200.- et d'autoriser la Municipalité à réaliser cet investissement;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 216'200.-.

## **PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE**

## **9. Préavis municipal n° 87 relatif à la demande de crédit pour la prospection de la nappe de la Cézille (SIDEMO)**

- La séance est fixée au mercredi 3 mars 2021 à 18h30, à la salle Mont-Blanc du Bâtiment du Montoly 1, en compagnie du Municipal responsable, M. Michael Rohrer. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : M. Rupert Schildböck, PS-Les Verts-POP

*Membres* : Mme Katia Annen, GdG – Mme Fabienne Bill, GdG – M. Timothée Haesslein, PLR – M. Maurizio Di Felice, UDC,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.

- M. Evan Lock : relève qu'à la page n° 8 de l'annexe 1, il y a des étoiles jaunes et des étoiles vertes, mais il ne sait pas trop à quoi cela correspond. Serait-il possible d'avoir un plan plus compréhensif ? Il est marqué « Ville de Gland » et « SIDEMO », mais il ne sait pas si c'est un puit ou ce que c'est. Il aimerait bien avoir quelque chose de plus détaillé et de plus clair.
- M. Michael Rohrer : répond qu'il regardera cela avec les membres de la Commission pour leur donner quelque chose d'un peu plus détaillé. Il voulait signaler que M. Michel Girardet lui a fait une petite remarque concernant un débit. Sur la page n° 3 du préavis, le débit des sources de la Cézille et de la Confrérie est erroné. En effet, ce dernier est de 403 litres/minutes et non pas 403 litres/seconde comme indiqué. Si tel était le cas, on serait largement à l'aise et pas obligé d'aller chercher un peu plus loin.
- M. Michel Girardet : déclare que tous ces captages se font à proximité immédiate d'une réserve très importante, qui est celle du Bois-de-Chênes, où il y a aussi des sources humides qui ont beaucoup d'importance et c'est vraiment une réserve d'intérêt national. Il aimerait que la Commission renseigne les Conseiller(ère) si ces captages auront des influences par la suite sur l'eau du Bois-de-Chênes qui pourrait par exemple péjorer les zones humides de ce dernier.
- M. Michael Rohrer : répond qu'effectivement tout cela a déjà été étudié bien en amont, avant que ce projet soit mis à l'enquête. Des études du Prof. Parillaud, expert en hydrogéologie, ont démontré qu'il n'y avait en fait aucun lien entre la nappe de la Cézille, où il y a ce projet, et les deux nappes qui existent dans le Bois-de-Chênes. Il n'y a donc aucun risque. Par exemple, la Baigne aux Chevaux qui se trouve là-bas ne va absolument pas être touchée par ce type de captages.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **10. Préavis municipal n° 92 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement des activités sportives au centre sportif d'En Bord**

- La séance est fixée au mardi 2 mars 2021 à 19h00, à la salle Mont-Blanc du Bâtiment du Montoly 1, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :  
*Premier membre* : M. Evan Lock, GdG  
*Membres* : M. Sébastien Bertherin, GdG – M. Michel Girardet, PLR – Mme Anita Waeber, PS-Les Verts-POP – M. Patrick Wegmann, UDC,  
+ Commission des finances.
- La discussion est ouverte.
- M. Guillaume Labouchère : demande à la COFIN de bien vouloir regarder la différence dans le budget. Pour les priorités 1, le montant indiqué était de CHF 1,7 Mios, et là on est proche de CHF 3 Mios.
- Mme Véronique Villaine : aimerait la Commission se penche sur les choix des équipements qui ont été faits, notamment pour les sports un peu exotiques. C'est peut-être très bien, elle ne sait pas, elle ne connaît pas, mais qu'est-ce qui a motivé ces choix et pas d'autres ? Autant pour le beach volley c'est clair, mais tous ces autres sports un peu nouveaux, pourquoi ont-ils été choisis ?
- M. Samuel Freuler : aimerait que la Commission interroge la Municipalité au sujet du sort réservé au terrain des Pommiers, qui est cité mais pour lequel il n'y a pas d'information précise. Par rapport à l'installation de Street Workout, il voudrait savoir pourquoi il n'y a pas d'éléments qui sont de type cardio, ce sont plutôt des éléments de force et non pas d'endurance. Il aimerait également savoir s'il y aura une sorte de charte d'utilisation, parce qu'il y aura sûrement des coaches privés qui vont officier là-bas comme ils officient déjà sur le terrain de sport. Par rapport au cyclocross, il est mentionné qu'il y aura la création d'un club. Un comité existe-t-il déjà ? Et pourquoi, pour ce sport-là spécifiquement, y a-t-il un éclairage qui est prévu alors qu'il y a d'autres éléments sportifs qui n'ont pas d'éclairage. Ensuite, à propos du padel tennis, comme c'est un sport nouveau, y aura-t-il des journées découvertes ou un encadrement spécifique pour inciter la population à l'utiliser et à le découvrir ?

Avec l'arrivée de M. Rasul Mawjee, le nombre de Conseiller(ère)s présent(e)s passe à 63.

- M. Martin Ahlström : trouve que c'est un préavis vraiment intéressant. Il pense qu'il y a un point qui devrait fortement être regardé par la Commission, à savoir tout ce qui concerne le trafic pour se rendre à En Bord. La situation est déjà problématique aujourd'hui lors des journées de forte affluence, notamment le samedi matin. Qu'en sera-t-il lorsqu'il y aura toutes ces nouvelles installations ?
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **11. Préavis municipal n° 93 relatif à la demande d'un crédit d'étude pour la refonte et la modernisation des transports urbains de Gland (TUG)**

- La séance est fixée au jeudi 4 mars 2021 à 19h00, à la salle Mont-Blanc du Bâtiment du Montoly 1, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Jeannette Weber. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : M. Patrick Wegmann, UDC

*Membres* : Mme Regina Bovet, GdG – M. David Mayer, GdG – Mme Anna Beutler, PLR – M. Abdoul Ghani Esreb, PS-Les Verts-POP.

- La discussion est ouverte.
- M. Maurizio Di Felice : intervient à la demande de son collègue M. Patrick Wegmann, premier membre de la Commission, qui demande si cette séance peut être réagendée au mercredi 3 mars ou à une autre date si possible, parce qu'il a une petite confusion dans son agenda dans la mesure où, le 4 mars, il a la séance du Conseil intercommunal et malheureusement il ne peut pas être partout. Autrement, faute de pouvoir déplacer cette séance, un autre membre sera nommé.
- Mme Jeannette Weber : répond que malheureusement elle n'est pas libre à la date proposée et en est désolée.
- M. Maurizio Di Felice : déclare qu'un nouveau membre du groupe UDC sera dès lors nommé.
- M. Jérôme Frachebourg : aurait voulu que la Commission soit renseignée par rapport au fait suivant : on apprend que le remplissage des courses par rapport au nombre de places assises disponibles est faible. Les Conseiller(ère)s pourraient-il(elle)s en savoir un peu plus sur le taux de fréquentation des bus de manière plus précise. Que signifie faible ?
- Mme Véronique Villaine : aimerait que cette étude, dont le montant lui paraît assez faible en fait, soit vraiment tournée vers l'avenir et non pas simplement changer 3 lignes et 4 arrêts de bus, pour vraiment aller vers une mobilité moderne. En plus, elle ne voit pas de démarche participative dans cette étude, ce qu'elle trouve dommage parce que finalement qui pourrait répondre au mieux aux besoins de mobilité sinon la population, les scolaires, les gens qui ont des difficultés de déplacement, etc. Elle ne voudrait pas que l'on arrive finalement sur un projet un peu riquiqui et pas ouvert. Et elle sait que cela ne se fait pas trop, mais si les Conseiller(ère)s pouvaient avoir des résultats d'étude avec des alternatives, que ce ne soit pas forcément uniquement cette direction, quitte à en débattre au Conseil sous forme après d'un préavis – sans faire de la cogestion – mais qu'au moins les Conseiller(ère)s aient un peu le choix dans ces conclusions d'étude.
- M. Rasul Mawjee : constate que les lignes de bus qu'il y a à Gland partent de la gare. Une ligne permet d'aller vers Nyon à l'ouest, une autre ligne qui part d'un autre endroit permet d'aller vers Rolle, une troisième part vers Begnins et les hauts. Par contre, si toutes ces lignes permettent à la population de s'intégrer correctement dans la région, il y a peu de possibilité de se déplacer du sud de Gland vers le nord. Si on est au bord de la Route Suisse et qu'on veut se rendre à Grand-Champ, il faut changer de bus ou marcher 17 minutes parce qu'il n'y a pas de correspondance. Des fois, quand il y a une correspondance, elle est avec 20 minutes d'écart. Il n'y a pas de bus pour aller vers le centre sportif. Et donc il pense qu'en fait, dans cette démarche, le TUG, qui dit bien Transports Urbains de Gland, devrait intégrer peut-être, comme l'a dit Mme Véronique Villaine, une idée de ceinture ou quelque

chose de ce style-là qui permettrait de rejoindre les différents coins de la Commune et pas forcément aller au-delà, mais au moins que l'on puisse aller en moins de 35 minutes de la Route Suisse vers Grand-Champ sans devoir marcher 17 minutes.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **12. Préavis municipal n° 94 relatif à l'indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026**

- Ce préavis sera traité uniquement par la Commission des finances, en compagnie des Municipaux responsables, M. le Syndic Gérald Cretegy et M. Gilles Davoine.
- La discussion est ouverte.
- M. Laurent Dorand : pose les questions suivantes à la COFIN, soit :
  - 1) qu'elle prenne en compte les augmentations déjà octroyées en 2015 dans le préavis n° 89;
  - 2) que les Conseiller(ère)s puissent avoir une explication détaillée et chiffrée des CHF 200'000.- de vacations;
  - 3) que les Conseiller(ère)s puissent avoir une explication sur le fait qu'un salaire annuel n'encourage pas le dynamisme et peut générer un certain absentéisme;
  - 4) qu'en est-il des employé(e)s de la commune de Gland qui ont tous un salaire annuel par rapport au point n° 3 ? Ont-il(elle)s moins de dynamisme et plus d'absentéisme ?
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **AUTRES OBJETS**

### **13. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Pierre-Alain Bringolf intitulé « Déchets plastiques : une fatalité ? Œuvrons pour que Gland devienne une commune éco-exemplaire ! »**

- M. Guillaume Labouchère, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux formulés par dite Commission, qui sont les suivants :
  - Supprimer la distribution de bouteilles en PET lors des conseils communaux;
  - Intégrer la notion de microplastiques à ses réflexions;
  - Renseigner le Conseil sur les démarches accomplies et en cours dans son rapport de gestion;
  - Améliorer la détection des faux-branchements et l'entretien des chambres doubles.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, de refuser la réponse de la Municipalité donnée à ce postulat.

- La discussion est ouverte.
- M. Michael Rohrer : a quelques petites remarques à faire, notamment s'agissant de la réfection des chambres doubles. Cette dernière est inscrite dans le Plan directeur général d'évacuation des eaux, qui est validé par le Canton. Dans ce Plan directeur, la Municipalité comptait arriver au bout de la révision des chambres doubles à la fin de la législature 2021-2026. Or il se trouve que, avec les budgets qu'elle a eus jusqu'à présent, elle a pu avancer plus vite et, sauf coup dur, elle devrait pouvoir terminer la révision de toutes les chambres doubles d'ici la fin de cette année.

Concernant les microplastiques, il pense que la problématique est un peu plus compliquée que ce que la Commission est en train de dire ici. Actuellement, au niveau des eaux claires, il n'existe pas de moyen de faire de filtration au simple de ces choses-là. Il faut savoir que pour filtrer des microplastiques, il faut mettre des filtres à charbon actif ou à osmose inverse, qui sont extrêmement onéreux et qui ne sont pas du tout adaptés aux eaux claires. Par contre, des solutions vont être étudiées par rapport aux eaux usées qui vont être prises dans la nouvelle STEP.

- M. Guillaume Labouchère : remercie M. le Municipal Michael Rohrer d'avoir donné ces renseignements. Il souligne aussi un problème, parce qu'il avait évoqué le sujet il y a plus d'un an, au mois de novembre, lors d'un Conseil, et il avait ensuite transmis un mail à la secrétaire qui l'avait ensuite fait suivre à la Municipalité. Les Conseiller(ère)s auraient donc pu s'attendre à ce que certains de ces éléments soient du moins abordés. Les microplastiques ne font le sujet que d'une définition dans les annexes de la réponse municipale, et il trouve que cela, pour le coup, c'est un peu léger. Donc on ne cherche pas en fait à minimiser où à dire que le problème a une solution facile, au contraire, il est très complexe, mais cela demande un minimum de réflexion.
- M. Michael Rohrer : croit qu'une partie des réflexions a été faite et des réponses ont aussi été données, notamment s'agissant des prix. Quand on veut mettre des chaussettes sous les grilles, si on veut vraiment des filtres efficaces, cela coûte environ CHF 10'000.- par grille. Si vous multipliez cela par les 1'400 grilles qu'il y a sur la Commune, cela représente CHF 14 Mios.
- M. Guillaume Labouchère : déclare qu'il ne va pas revenir à chaque fois sur le détail, mais là en fait la Municipalité prend toujours la fin du problème. On part d'une réflexion en amont, et de nouveau le sujet est complexe, et on ne doit pas s'arrêter à juste arriver à une conclusion qui dit qu'on ne peut rien faire et on arrête. Il suggère donc à la Municipalité d'avoir une réflexion plus large sur ces éléments et peut-être que des solutions plus simples et moins onéreuses seront trouvées.
- M. Gérald Cretegny : a juste une question aux membres de la Commission, qui proposent de rejeter la réponse de la Municipalité. Le postulat qui a été déposé ne parlait pas forcément directement de la question de ces micropolluants. C'est quelque chose qui est venu en cours de route, et la question à se poser est peut-être de savoir si la réponse apportée par la Municipalité n'est pas déjà correcte par rapport au mandat du postulat. Et cela n'empêche absolument pas les Conseiller(ère)s de déposer une autre demande qui vise spécifiquement la question de ces microplastiques s'il(elle)s pensent que la Municipalité ne va pas entamer cette réflexion.
- M. Guillaume Labouchère : croit que c'est exactement ce qui a été dit dans le rapport, c'est pour cela que les membres de la Commission proposent juste de refuser la réponse municipale et non pas de la renvoyer à la Municipalité en suggérant d'avoir des postulats et des motions. Il revient sur son interpellation du mois de novembre passé qui spécifiait très précisément cet élément-là sur les microplastiques.
- Le président déclare que, dans le rapport de la Commission technique, un élément l'a étonné. Les membres de la Commission recommandent au Conseil de refuser la réponse de la Municipalité, alors qu'ils émettent des vœux. Il y a pour lui une certaine contradiction. Donc en partant du principe que la réponse ne serait pas acceptée par le Conseil, les membres de la Commission souhaitent-ils tout de même qu'il soit tenu compte des vœux ? Pour lui ce n'est pas tout à fait cohérent. La Commission pourrait-elle donner aux Conseiller(ère) un petit éclairage sur cet aspect-là ?
- M. Guillaume Labouchère : répond que dans la mesure où les vœux ne sont pas contraignants, il s'agit juste de pouvoir apporter cet élément-là. Après la Municipalité décidera de les suivre ou non, c'est pour cela que ces vœux-là ont été émis. Mais libre à la Municipalité de les appliquer ou pas, il n'y a pas d'élément contraignant.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*Par 32 avis contraires, 15 oui et 13 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse la réponse municipale au postulat de M. Pierre-Alain Bringolf.*

## 14. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Christelle Giraud et consorts du GdG intitulée « STEP du Lavasson dans les turbulences, quel rôle pour Gland ? »

- Le président demande à Mme Christelle Giraud si elle est satisfaite de la réponse.
- Mme Christelle Giraud : remercie la Municipalité pour les réponses apportées. Mais elle a quelques remarques à formuler suite à cette réponse, mais également suite aux échanges qui ont récemment été entendus à ce sujet sur le plateau de NRTV la semaine dernière auxquels elle a pris part. Déjà, on a l'impression qu'au final c'est un petit peu à cause de Nyon que l'on n'est pas parti sur le projet de STEP régionale. Nyon n'était donc pas contre la STEP unique, si elle a bien compris, mais on peut quand-même comprendre sa décision face à un projet dont le site est contesté par des centaines de personnes et qui n'est pas légalisé, qui n'a pas été légalisé après 8 ans de travaux préparatoires.

Deuxième point : dans son interpellation, elle évoquait des pannes de l'actuelle STEP qui ont occasionnés des nuisances. Elle constate que dans la réponse à cette interpellation, il est indiqué qu'il n'y a pas eu de multiplication de pannes, alors que lors du débat de la semaine dernière, M. le Municipal Michael Rohrer a concédé que des pannes avaient occasionné des nuisances olfactives; c'est un peu contradictoire.

Un autre point : la question relative au renforcement de la gouvernance et de la communication. Elle est satisfaite de voir que suite aux critiques publiques et de Luins, la gouvernance a été entièrement revue et la communication renforcée. Merci. Elle est également ravie de voir que la commune de Luins est intégrée au CoPil du PPA.

Et concernant les engagements écologiques, elle prend acte et se réjouit de voir que ces aspects sont au cœur des préoccupations. La dernière réponse confirme en effet que notre STEP actuelle est à bout. Alors si c'est à ce point à la limite de la capacité de La Dullive, n'est-il donc pas important de maîtriser la croissance de notre ville ?

- La discussion est ouverte.
- M. Michel Girardet : a une question concernant un point des communications de M. le Municipal Michael Rohrer, mais comme cela concerne la STEP, il pensait qu'il était plus logique de la poser maintenant. Dans ses communications, M. Michael Rohrer mentionne que la première étape sera de déterminer le bon site pour recevoir cette nouvelle STEP. Ce point l'étonne et il aimerait avoir des explications à ce sujet, en ce sens qu'il y a déjà eu une première étude qui a défini que c'était le meilleur endroit, suite à des oppositions, une nouvelle étude a été faite et a redéfini que c'était le meilleur endroit, et il aimerait savoir pourquoi, si on fait une STEP plus petite, comme c'est prévu, cela changerait l'emplacement. Il a de la peine à comprendre ceci. Si c'est une question de distance, qu'elle soit pour 70'000 ou 100'000 habitants, il ne pense pas que cela va poser un problème. Et les opposants disent que 700 mètres c'est trop près des habitations, mais il pense que s'ils veulent 1 ou 1,5 km, il faudra peut-être demander à la commune de Luins si elle est d'accord de mettre cette STEP chez elle. Il aimerait savoir pourquoi cela nécessite une nouvelle étude pour déterminer le bon site.
- M. Michael Rohrer : répond que c'est tout simplement une obligation légale. Quand on fait un PPA, il faut faire une étude de zéro. Et là on est obligé de la refaire aussi parce que dans les études précédentes, on était dans un PPA pour une STEP de 110'000 équivalent/habitants. Aujourd'hui on table plutôt sur une STEP de 65'000 ou 70'000 équivalent/habitants, et le dimensionnement n'est pas exactement le même. Pour une STEP à 110'000 équivalent/habitants, on était autour des 30'000 m<sup>2</sup> minimum, et pour la STEP à 70'000 équivalent/habitants, on est dans une fourchette de 18'000 à 25'000 m<sup>2</sup> au niveau des surfaces nécessaires. Donc c'est pour cette raison que cette étude doit être refaite depuis le départ, mais il faut savoir que c'est une obligation légale.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **15. Interpellation de M. Patrick Messmer relative aux récentes ventes et conséquences directes, du plan de quartier « La Combaz »**

- Le président passe la parole à M. Patrick Messmer pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- M. Gérald Cretegny : déclare que la Municipalité répondra de manière formelle lors de la prochaine séance du Conseil communal.

## **16. Interpellation de M. Victor Braune intitulée « Chiffres et mesures pour atténuer l'impact économique et social de la pandémie à Gland »**

- Le président passe la parole à M. Victor Braune pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- M. Gérald Cretegny : déclare que la Municipalité répondra de manière formelle lors de la prochaine séance du Conseil communal.

## **17. Proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2021-2026 et nomination d'une Commission**

- La séance est fixée au mardi 23 février 2021 à 19h00, à la salle Mont-Blanc du Bâtiment du Montoly 1. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : M. Victor Braune, PLR

*Membres* : Mme Anik Freuler, GdG – M. Jean-Philippe Genoud, GdG – Mme Véronique Villaine, PS-Les Verts-POP – M. Maurizio Di Felice, UDC.

- La discussion est ouverte.
- M. Jérôme Frachebourg : a constaté que le préavis n° 94 relatif à l'indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026 mentionne la complexité des dossiers, le fait qu'il faut revaloriser et récompenser l'investissement en temps et en énergie et que, de ce fait, il est proposé une augmentation des émoluments de la Municipalité. Il constate que la proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2021-2026 traite aussi de la complexité croissante, dit également qu'il faut récompenser l'engagement demandé aux membres du Conseil et il est souligné « *et plus encore celui des commissaires* ». Or il ne trouve pas très logique que, pour des raisons de complexité, d'engagement, de récompense de l'engagement, l'on propose d'augmenter les Municipaux, que l'on propose d'augmenter les jetons de présence des Conseiller(ère)s communaux(ales), mais, en bonne symétrie – et il est même indiqué que les travaux en Commission sont souvent plus compliqués – que l'on ne propose aucune augmentation par rapport au travail des commissaires et au tarif des vacations des séances de Commissions. Donc il propose que la Commission se penche sur la possibilité d'augmenter également les vacations des Commissions, ce qui lui semblerait logique par rapport aux autres augmentations demandées, et que cette augmentation aille au minimum jusqu'à CHF 40.-.
- M. Samuel Freuler : trouve très bien que, dans les « divers », il soit abordé la question de la fiscalisation des jetons de présence. Il aurait trouvé bien qu'en plus des directives générales qui doivent être appliquées on donne un peu le détail sur comment pratiquement intégrer cela dans sa déclaration d'impôts, si l'on doit déclarer seulement ce qui dépasse les 15 % ou si l'on doit tout déclarer et redéduire. Cela serait intéressant pour tous(tes) les Conseiller(ère)s.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 18. Rapport de la Commission de gestion sur le dicastère Infrastructures et Environnement

- Mme Léonie Wahlen, rapporteur de la Commission de gestion (ci-après : COGES), rappelle les vœux formulés par dite Commission, qui sont les suivants :

- Mettre à jour l'organigramme du service;
- Analyser si le choix d'un poste supplémentaire ne devrait pas être un collaborateur administratif à la place d'un ingénieur;
- Réduire rapidement l'intensité de l'éclairage public, durant la nuit, dans les zones d'habitation;
- Faire preuve d'une meilleure communication et consultation avant la réalisation des préavis.

Elle lit ensuite les conclusions de dit rapport.

- Le président remercie la COGES pour ce rapport.
- La discussion est ouverte.
- M. Michael Rohrer : déclare que la Municipalité a pris bonne note de ce rapport et va effectivement organiser une séance entre les différentes personnes concernées afin de voir les réponses qui seront apportées, mais cette séance n'aura lieu qu'après les vacances de février, soit dans une dizaine de jours.
- M. Samuel Freuler : aurait aimé qu'on l'éclaire un peu sur ce que signifie « un service stratégique-opérationnel » d'une part, et, d'autre part, il aimerait comprendre pourquoi il est cité dans ce rapport que « *en cours de législature la situation de ce service s'est complexifiée, étant donné que c'est le dicastère avec la moyenne d'âge la plus élevée* ». Il ne voit pas le rapport direct entre la complexité et l'âge des collaborateur(trice)s. Alors il serait content qu'on l'éclaire un peu.
- Mme Léonie Wahlen : répond qu'en fait, pour ce qui est de la moyenne d'âge, ce qui a été compliqué est que certain(e)s collaborateur(trice)s ont eu des congés de maladie, et disons qu'il est plus difficile de tenir un service avec des collaborateur(trice)s âgé(e)s. Les membres de la COGES ont constaté que c'est le Service qui a le plus de problèmes à tenir ses collaborateur(trice)s de façon continue, sans avoir de congé maladie ou accident. Concernant le stratégique-opérationnel, ce Service a énormément changé son fonctionnement pendant ces 5 dernières années. Avant, ils attendaient beaucoup plus que les problèmes arrivent pour les régler, et là ils ont essayé de prendre de l'avance, de changer la façon dont ils voient le Service. Ils ont aussi essayé d'améliorer certaines choses, de faire tout un programme. Par exemple, en ce qui concerne l'arborisation de la Ville, ils ont maintenant un schéma et une feuille de route qu'ils essaient de suivre. C'est dans cette vision-là que les membres de la COGES ont marqué « stratégique-opérationnel ».
- Mme Myriam Grandjean : voudrait juste revenir sur les deux points qui ont été relevés. Elle pense que les membres de la COGES n'ont peut-être pas assez développé, dans ce rapport, le service stratégique-opérationnel, mais c'est aussi ce qu'il leur a été dit lors de la séance. Également, à la page n° 2 du rapport, concernant justement la complexité du dicastère suite à la moyenne d'âge la plus élevée, il est mentionné ensuite « *que plusieurs CDD ont dû être signés par la suite afin de remplacer les congés maladie ou accident* ». Donc c'est aussi ce qui leur a été dit. Alors il pourrait peut-être être reproché aux membres de la COGES de ne pas avoir assez développé ce sujet. Par contre, elle pense que la meilleure façon d'avoir réponse à cela est de poser directement la question à M. le Municipal Michael Rohrer afin qu'il développe ces deux points.
- M. Michael Rohrer : répond qu'il faut d'abord que la Municipalité rencontre les différents services avant d'aller plus avant dans cette analyse et de donner une réponse précise.
- Mme Christelle Giraud : entend bien Mme Léonie Wahlen qui parle justement d'une refonte ou en tout cas de nouveaux objectifs, mais elle, dans ce rapport, elle n'a pas très bien compris quels sont les objectifs pour que le Service avance et quels sont les indicateurs qui sont utilisés. Cela l'intéresserait de savoir pour une prochaine fois.

- M. Gérald Cretegny : déclare que les Conseiller(ère)s ont bien compris que c'est un rapport qui pose quand-même de grosses questions à la Municipalité. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs que M. le Municipal Michael Rohrer et lui-même ont décidé d'organiser une séance avec les Services concernés, qui sont en particulier le Secrétariat municipal et le Service des infrastructures et de l'environnement pour pouvoir, déjà dans un tout premier temps, vérifier exactement ce qui se passe à ce niveau-là. La Municipalité reviendra ensuite vers les Conseiller(ère)s avec des conclusions, après aussi avoir pu en parler de manière correcte au sein de la Municipalité.
- M. Rasul Mawjee : ne pense pas faire partie du grand-âge, même s'il est à 3 ans de la retraite, et il espère que l'économie et la Commune vont pouvoir tourner jusqu'à l'âge de la retraite. Et il espère que la COGES tiendra compte que c'est une phrase qui a beaucoup de signification, qui a beaucoup d'impact, et il croit qu'aujourd'hui, dans l'économie, si on a besoin des jeunes et qu'on doit les soutenir, il y a aussi l'autre extrême où, à partir de 55 ans, les gens ne sont plus engageables et une déclaration de ce genre-là n'est pas à porter à la légère. Elle doit être pesée, motivée et justifiée. Et il espère qu'un complément de rapport permettra de corriger cela. Il pense que si quelques employé(e)s de la Commune sont âgés – on entend souvent quelques-uns qui partent à la retraite – il y a certainement des jeunes, et une bonne moyenne doit permettre d'exploiter notre Commune correctement.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## DIVERS

### 19. Divers et propositions individuelles

- Le président déclare que depuis 2 semaines la campagne électorale bat son plein, et il est personnellement heureux de constater la bonne tenue de celle-ci lors des débats entre candidats, en souhaitant que cela demeure ainsi jusqu'au jour du scrutin.

Les 15 candidat(e)s se présentant aux élections pour le 1<sup>er</sup> tour de la Municipalité sont respectivement, selon l'ordre qui a été établi :

- **GDG Gens de Gland**  
M. Gérald Cretegny, M. Thierry Genoud, Mme Isabelle Monney, M. Gilles Davoine et Mme Christelle Giraud
- **Plateforme PS-Les Vert-e-s**  
M. Michael Rohrer, Mme Véronique Villaine et M. Rupert Schildböck
- **PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland**  
Mme Christine Girod-Baumgartner, Mme Jeannette Weber et M. Martin Ahlström
- **UDC Ville de Gland**  
M. Maurizio Di Felice, M. Pascal Riesen, Mme Isabelle Wegmann et Mme Anna Pallotta-Ladisa

112 candidats se présentent au Conseil communal, dont 64 Conseiller(ère)s actuel(le)s, soit :

- **GDG Gens de Gland**  
50 candidat(e)s
- **Plateforme PS-Les Vert-e-s**  
21 candidat(e)s
- **PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland**  
28 candidat(e)s
- **UDC Ville de Gland**  
13 candidat(e)s

Contrairement aux craintes que certaines personnes pouvaient avoir concernant le manque de candidatures à la Municipalité ou au Conseil communal, force au contraire est de constater que la commune de Gland ne connaît pas de pénurie de postulants ! Le président interprète ceci comme le signe de la bonne santé et de la vitalité des politiques menées à Gland. Les enjeux cruciaux des prochaines années qui devront être empoignés par l'Exécutif ainsi que par l'Assemblée législative concernent et intéressent visiblement la population.

Le président se réjouit de constater la richesse de l'offre politique et de la diversité des profils proposée aux glandois(es), et il félicite les 4 groupes politiques du succès de leur campagne de recrutement.

Enfin, il souhaite très bonne chance et réussite à chacun(e) des candidat(e)s.

Le président rappelle aux Conseiller(ère)s de ne pas oublier de voter et de faire voter autour d'eux(elles).

- M. Eric Dällenbach : aimerait simplement terminer cette soirée, en ce qui le concerne, par une note humoristique. Le président vient de parler de campagne électorale, on est en plein dedans, et il remercie particulièrement le GdG de lui avoir envoyé sa brochure. Vous direz que ce n'est pas difficile parce que c'est un tout-ménage. Dans cette brochure, il a été quelque peu surpris de constater qu'un certain Gilles Davoine, s'il lit bien, a pu faire baisser la fiscalité en maintenant des finances saines. Alors en ce qui le concerne, il s'est posé la question en se disant est-ce qu'il s'agit d'un vœu pieux, d'une promesse électorale – les Conseiller(ère)s savent ce que valent les promesses électorales – ou simplement de la bascule d'impôts avec le Canton. Mais comme il paie des impôts chaque année, lui qui est à l'AVS et à la Caisse pension, ses bordereaux n'ont pas changé. Il en a conclu, bien sûr sans s'en rendre compte, que c'était peut-être une promesse.
- M. Gilles Davoine : ne sait pas si c'était humoristique, cela ne l'a pas fait rire, mais ce n'est pas grave. En l'occurrence, c'est faux. Le bordereau d'impôt de M. Eric Dällenbach a baissé. S'il ne l'a pas remarqué, le Canton a baissé ses impôts. Comme la ville de Gland a fait une bascule qui n'était pas obligatoire, ses impôts ont baissé.
- M. Eric Dällenbach : répond que c'est un peu facile. Jusqu'à preuve du contraire, dans cette salle, nous ne parlons pas des impôts cantonaux. M. Gilles Davoine est Municipal, les impôts communaux n'ont pas baissé, ce n'était qu'une problématique de bascule. Et puis il ajouterait juste cela, c'est qu'au niveau de la COFIN, on lui demande à tout moment est-ce que ce n'est pas trop élevé ? Non, alors il nous dit que c'est ça. C'est de la bonne cuisine électorale.
- M. Sébastien Bertherin : a une petite demande un peu plus pragmatique que l'humour d'aujourd'hui. Il ne sait pas trop à qui s'adresser, mais il a remarqué qu'en sortant du parking de chez Denner, il y a sur la gauche un énorme caisson électrique de la SEIC qui masque la visibilité. Il trouve cela dangereux, alors il aimerait voir ce que la Municipalité pourrait mettre en place à ce sujet. Soit installer un miroir, soit faire déplacer ce caisson pour éviter un accident.
- M. Jean-Luc Nicolet : déclare que voilà maintenant depuis le début de l'année que l'on a supprimé une récolte des ordures ménagères pour pouvoir ramasser les papiers. Pour ce faire, la Commune a mis à disposition des conteneurs pour les propriétaires, et il se trouve que certains immeubles n'en sont pas équipés. Il croit que les plus gros conteneurs sont facturés, et c'en est peut-être la raison. Est-ce que la Municipalité veut faire quelque chose pour que les locataires des immeubles qui sont dépourvus de ces conteneurs puissent utiliser l'avantage qui leur a été donné de mettre leurs papiers au lieu de les amener jusqu'à la déchèterie relativement souvent.
- M. Michael Rohrer : rappelle juste que c'est une obligation pour les propriétaires d'immeubles de s'équiper. C'est écrit noir sur blanc dans le règlement sur la gestion des déchets. Des tournées seront faites de temps en temps pour voir quels sont les immeubles qui n'ont pas mis ces conteneurs et des courriers seront adressés aux différentes régies pour les aviser que le règlement les oblige à mettre à disposition ce type de conteneurs.

- M. Jean-Luc Nicolet : remercie M. le Municipal Michael Rohrer pour sa réponse. Il va justement faire le nécessaire auprès de sa régie pour qu'elle équipe l'immeuble où il habite le plus rapidement possible.
- M. Evan Lock : aimerait rebondir sur 2 choses. La première par rapport aux conteneurs, c'est bien de savoir que c'est obligatoire, parce que chez lui les copropriétaires avaient décidé de ne pas en mettre pour éviter une surutilisation de celui-ci par une seule personne. Mais si c'est obligatoire, le nécessaire sera fait.

La deuxième chose par rapport à la circulation : il a constaté que quand on sort de la déchèterie où il y a Perrin et qu'on part sur l'intersection avec la rue de l'Etraz, il y a un panneau de travaux marqué 60 km/h. Et la fin des 50 km/h est environ 100 mètres plus loin sur la gauche. En contradiction, il y a un panneau marqué maximum 60 km/h et en fait on est à 50 km/h. Il ne sait pas si cela peut être changé.

- M. Michael Rohrer : répond que c'est le Service de la population qui règle ce genre de choses. Alors effectivement cela permet d'accélérer peut-être 20 mètres plus tôt.
- Mme Christelle Giraud : déclare que la thématique de la sécurité a fait beaucoup parler et fait également partie des programmes respectifs de chaque parti politique. Le GdG a aujourd'hui l'opportunité d'apporter aux Conseiller(ère)s qui le souhaitent – et à peut-être à la population si la situation le permet – un éclairage sur cette thématique. Le GdG organisera donc le 22 avril prochain une séance d'information durant laquelle seront accueillis M. le Commissaire principal Jean-Christophe Sauterel, directeur communication et relation avec les citoyens, ainsi que M. le Premier lieutenant Didier Vincent, chef arrondissement La Côte, cela en présence de M. le Syndic Gérald Cretegnay et Mme la Municipale Jeannette Weber. Le format n'est pas encore défini à l'heure actuelle, mais si les Conseiller(ère)s le souhaitent, il(elle)s sont les bienvenu(e)s.
- Mme Véronique Villaine : si elle salue l'initiative, avoue qu'elle a été désagréablement surprise, en pleine période électorale, de voir la salle couverte de flyers aux couleurs du GdG. Elle trouve qu'à ce moment-là de l'année, ce n'est vraiment pas très sympathique et pas très correct. Maintenant l'initiative en soi est bonne, mais la manière de la présenter en inondant les Conseiller(ère)s de flyers, elle n'a pas trouvé cela très sympathique.
- M. Daniel Calabrese : explique que c'est une séance d'information et non pas un débat, et le but n'est pas d'en faire non plus trop un argument électoral ou politique. Aujourd'hui la sécurité est réellement une problématique qui préoccupe chacun(e) d'entre nous, de tous les partis. Les Conseiller(ère)s sont les premiers invité(e)s, on ne sait pas si le public viendra ou pourra venir. C'est vraiment une séance qui a été faite pour les Conseiller(ère)s et pour avoir des éclaircissements de personnes qui maîtrisent le sujet. Voilà. Alors pour informer les Conseiller(ère)s qu'il y avait cette séance, un flyer leur a été distribué, ce qui leur permet d'avoir la date et un peu d'informations. Si maintenant cela a choqué certain(e)s Conseiller(ère)s, il les prie, au nom du groupe GdG, de l'en excuser, ce n'était vraiment pas le but, c'était vraiment l'idée de les informer. Ces flyers ne sont pas des choses qui seront distribués à la gare à la population, c'est vraiment quelque chose qui a été fait exprès pour les Conseiller(ère)s. Il est donc désolé si cela a pu en blesser, ce n'était vraiment pas l'idée.
- Mme Sabine Million-Courvoisier : rebondit sur ce qui vient d'être dit. Effectivement, comme M. Daniel Calabrese l'a très bien dit, il s'agit d'un enjeu que tous les partis ont effectivement mis en avant lors de leur campagne, et c'est aussi une forte préoccupation de la population dont tous les partis ont bien pris acte. Elle remercie le GdG d'avoir pris cette initiative. Par contre, pour éviter peut-être ce genre de perception, elle aurait trouvé élégant de plutôt approcher tous les partis et que ce soit peut-être une action commune, vu que finalement c'est une préoccupation qui touche tout le monde et que tous les partis ont mis en avant. Elle aurait trouvé peut-être plus élégant de faire cette démarche de cette manière-là, et peut-être que la perception aurait été différente.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseiller(ère)s le 25 mars 2021 à 19h30, dans un lieu restant à confirmer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h45.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Pierre-Alain Bringolf

Karine Teixeira Ferreira

Annexes<sup>1</sup> :

1. Communications du Bureau
2. Communications de la Municipalité
3. Communications des membres du Conseil intercommunal de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC)
4. Interpellation de M. Patrick Messmer relative aux récentes ventes et conséquences directes, du plan de quartier « La Combaz »
5. Interpellation de M. Victor Braune intitulée « Chiffres et mesures pour atténuer l'impact économique et social de la pandémie à Gland »

<sup>1</sup> Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland